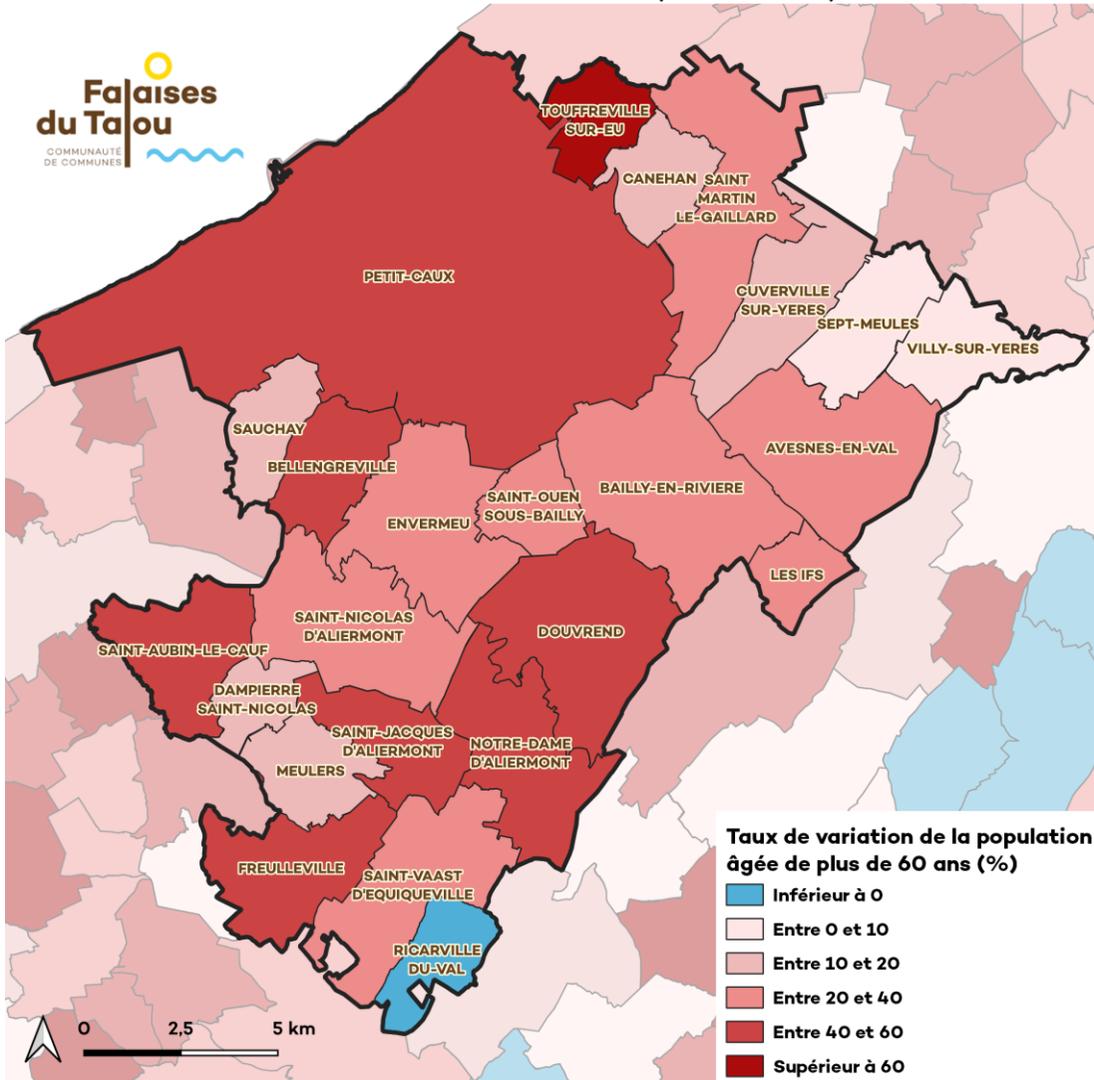


IV. Âges de la population

4.4. Une hausse généralisée des catégories les plus âgées sur la CCFT

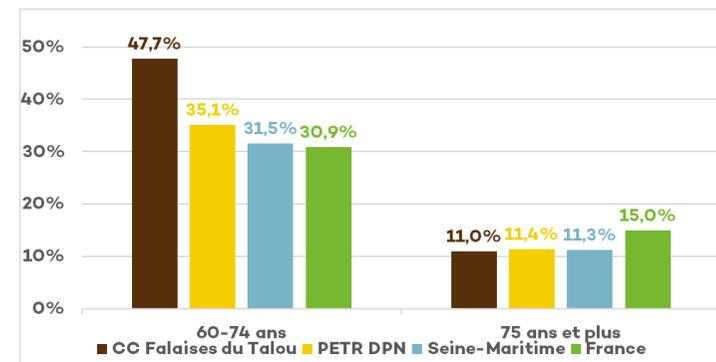
Evolution démographique des plus de 60 ans par commune de la CC Falaises du Talou (2008-2019)



Source : Insee RP2019

géostudio

- La hausse des 60-74 ans est nettement plus forte, en proportions, sur la CCFT qu'en moyenne sur les autres territoires de comparaison.
- La croissance des 75 ans et plus, même si elle est davantage mesurée, s'inscrit malgré tout dans une tendance départementale et nationale.
- Toutes les communes de la CCFT (à l'exception de Ricarville-du-Val) a enregistré une augmentation de ses habitants de plus de 60 ans depuis 2008.
- La hausse la plus forte concerne Touffreville-sur-Eu (+102%), tandis que les autres communes de la vallée de l'Yères semblent légèrement moins concernées par cette hausse.
- Les augmentations les plus fortes se localisent sur des communes rurales, les pôles restant légèrement en retrait.
- La hausse plus forte des 60 ans et plus sur Petit-Caux s'explique principalement par le caractère littoral d'une partie de la commune nouvelle.

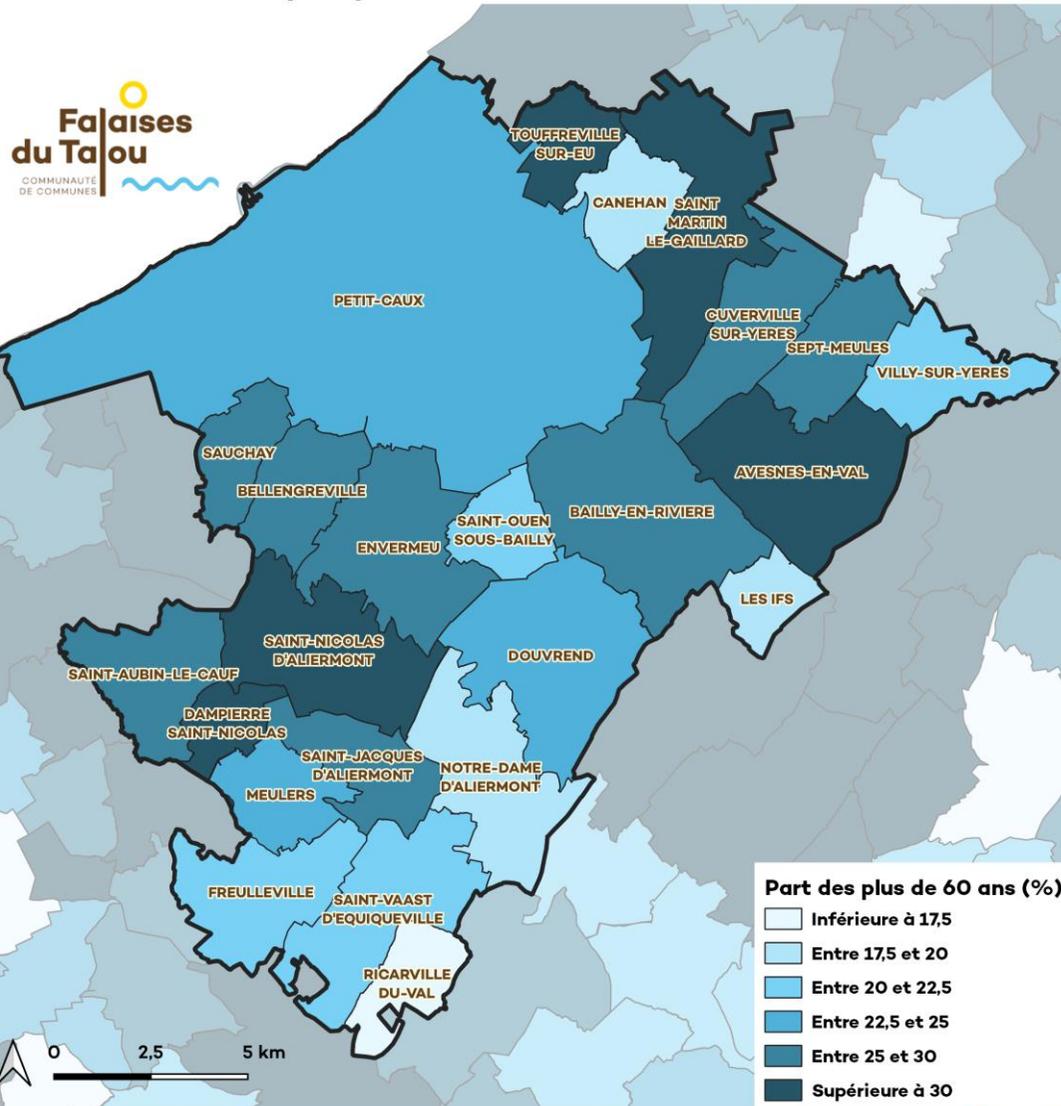


Comparaison de l'évolution des effectifs de 60 ans et plus entre 2008 et 2019 (source : Insee RP2019)

IV. Âges de la population

4.5. Une répartition assez inégale des populations âgées

Part des 60 ans et plus par commune de la CC Falaises du Talou (2019)



- La part occupée par les 60 ans et plus varie entre les communes de la CCFT, bien que la moitié d'entre elles (12) concentrent au moins 26% d'habitants de cette catégorie d'âge. Un taux qui correspond à la moyenne intercommunale.
- Seules quatre communes accueillent moins de 20% de personnes de 60 ans et plus dans leur population (Les Ifs, Ricarville-du-Val, Notre-Dame-d'Aliermont, Canehan).
- Cinq communes accueillent quant à elles plus de 30% de personnes de 60 ans et plus (Avesnes-en-Val, Dampierre-Saint-Nicolas, Saint-Martin-le-Gaillard, Touffreville-sur-Eu et Saint-Nicolas-d'Aliermont). La part est même de 33% pour les deux dernières communes citées, soit l'équivalent d'un habitant sur trois.
- Pour les communes pôles, au-delà du phénomène généralisé de vieillissement de la population nationale, la forte représentation des personnes âgées de plus de 60 ans peut s'expliquer par la présence de commerces et de services dont la proximité est vitale pour cette catégorie d'habitants.
- Pour les communes rurales, le vieillissement peut aussi laisser entrevoir des possibilités de renouvellement de la population dans les années à venir, à travers la remise sur le marché de biens immobiliers occupés depuis plusieurs décennies. En attendant, cette évolution fragilise les équipements encore existants dans ces communes, à commencer par les écoles.

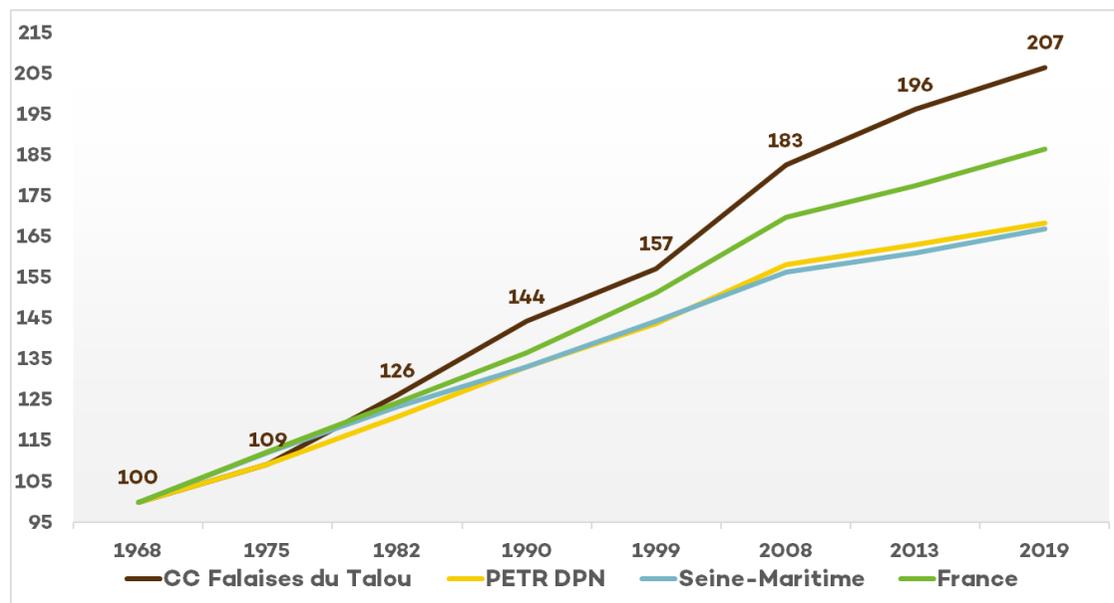
IV. Âges de la population

4.6. Âges de la population : ce qu'il faut retenir

- Une composition de la population intercommunale qui s'équilibre progressivement, avec une part croissante représentée par les catégories les plus âgées
- Une augmentation du nombre d'habitants les plus âgés qui concerne la quasi intégralité du territoire intercommunal
- Un indice de jeunesse désormais plus faible sur la CCFT qu'aux niveaux départemental et national (contrairement à ce qui était mesuré en 2008)
- Une baisse importante des 30-60 ans qui interroge quant à la capacité du territoire à renouveler sa population (à travers des naissances) dans les années à venir
- Un vieillissement de la population des pôles urbains du territoire qui peut aussi s'expliquer par la présence de commerces et services de proximité, attirant pour les catégories plus âgées et moins mobiles
- Quelles évolutions à venir à moyen/long terme pour les villages ruraux qui voient leur population vieillir fortement ? Un contexte qui pourrait « libérer » un certain nombre de logements dans les prochaines années et permettre un renouvellement de la population dans le parc de logements existants, mais qui rend aussi difficile le maintien du fonctionnement des équipements publics, notamment les écoles

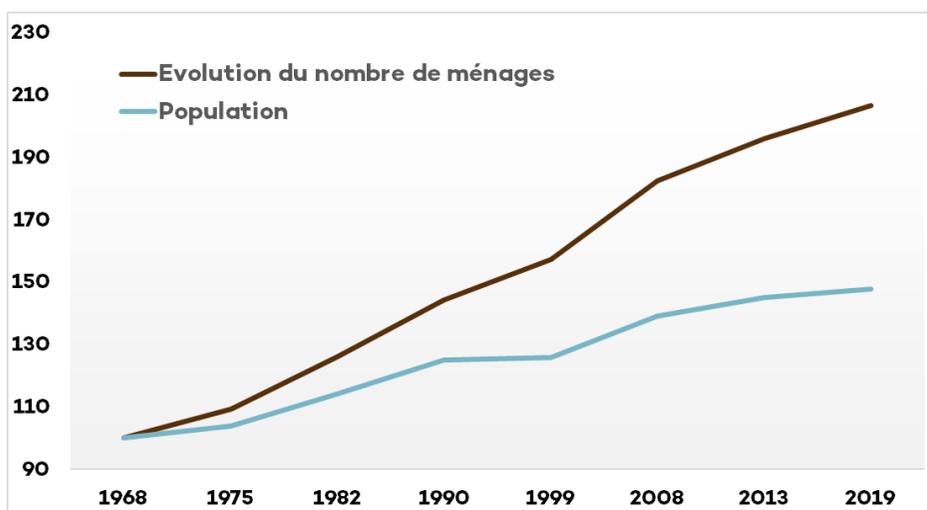
V. Etude des ménages

5.1. Un nombre de ménages en forte augmentation



Evolution comparée du nombre de ménages (sur une base 100 en 1968) (source : Insee RP2019)

- Des ménages qui augmentent sans discontinuer depuis près de 60 ans sur la CCFT, à un rythme supérieur à ceux des autres territoires de comparaison. L'écart s'est même accru ces dernières années entre le rythme d'évolution de la CCFT et les autres courbes.
- La comparaison entre la hausse du nombre de ménages et celle du nombre d'habitants (*cf. second graphique*) révèle elle aussi une différence de rythme, au profit du nombre de ménages qui augmente plus rapidement. Ce qui témoigne d'un phénomène dit de « desserrement » des ménages, à savoir qu'il y a en moyenne de moins en moins de personnes par foyer d'habitation.
- L'écart entre nombre de ménages et nombre d'habitants s'est particulièrement accru durant les années 1990 et 2000.
- Même s'il connaît une très légère inflexion depuis 2013, le nombre de ménages continue d'augmenter fortement sur la CCFT, tandis que dans le même temps la hausse du nombre d'habitants marque clairement plus le pas.

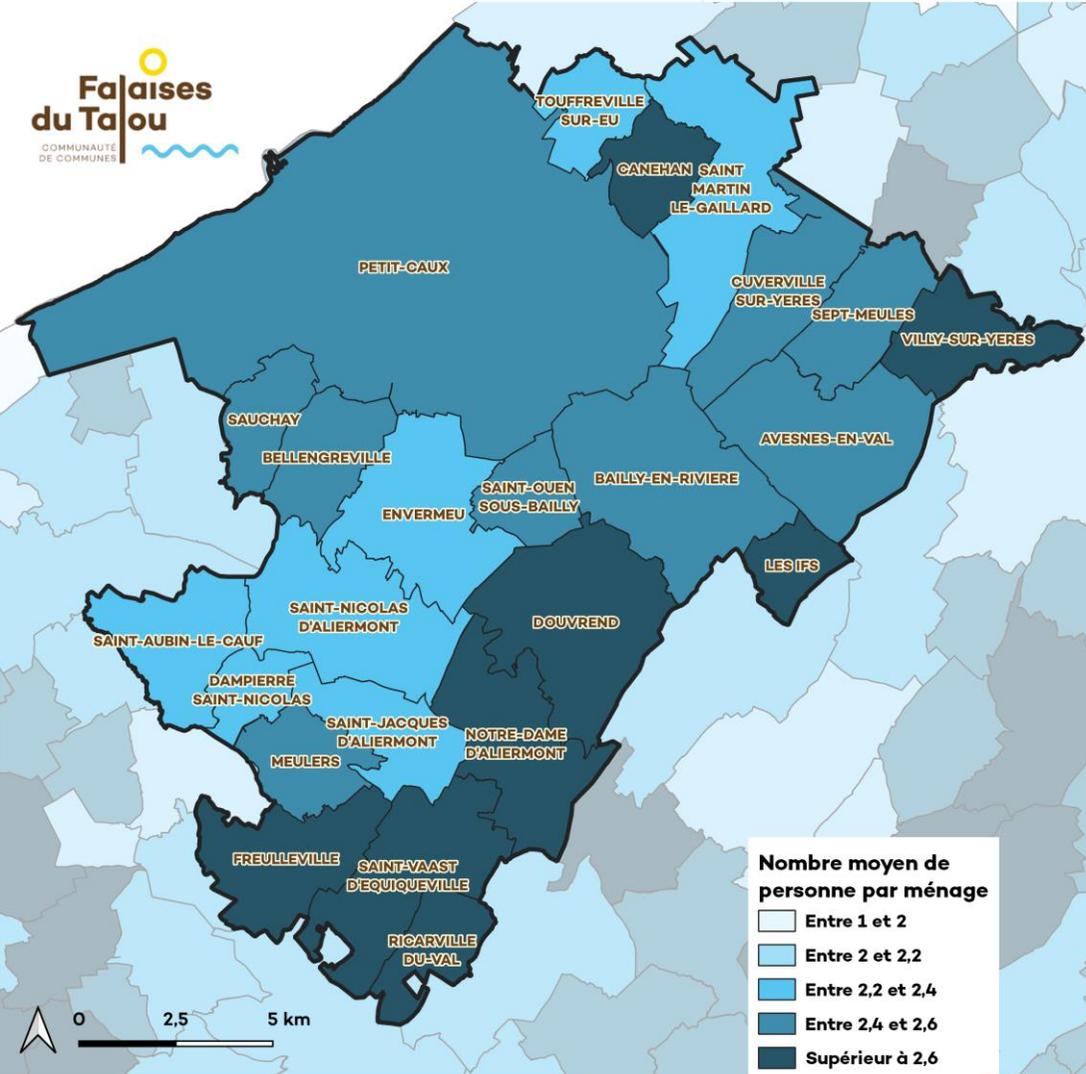


Comparaison de l'évolution de la population et des ménages de la CCFT (sur une base 100 en 1968) (source : Insee RP2019)

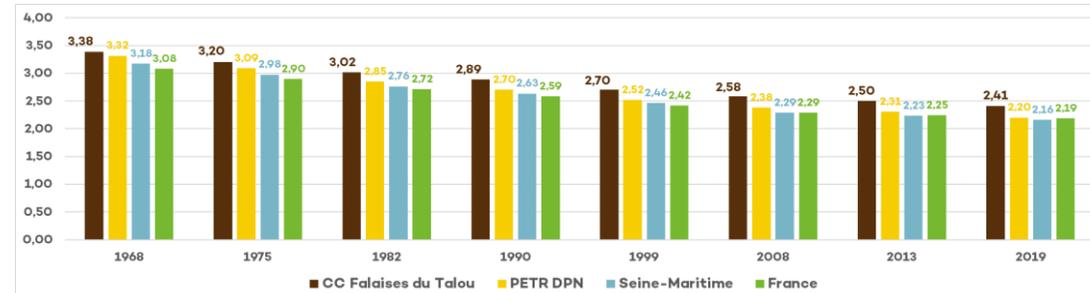
V. Etude des ménages

5.2. Une baisse constante du nombre de personnes par ménage

Taille moyenne des ménages par commune
de la CC Falaises du Talou (2019)



- La moyenne du nombre de personnes par ménage baisse incessamment sur la CCFT depuis 1968 (3,38 pers/mén contre 2,41 en 2019). On parle alors de « desserrement » des ménages, un phénomène que l'on mesure partout en France, ou presque et qui est dû à la fois au vieillissement de la population, ainsi qu'à l'évolution des formes de ménages où encore à la baisse progressive de la natalité.
- La densité des ménages reste toutefois supérieure sur l'intercommunalité à ce que l'on relève dans les autres territoires de comparaison (2,2 pour le PETR, 2,16 en Seine-Maritime et 2,19 en France) en 2019.
- A l'échelle de la CCFT, les communes les plus rurales sont aussi celles qui affichent la densité des ménages la plus élevée, avec par exemple 2,84 pers/mén à Ricarville-du-Val et aux Ifs.
- La majorité des communes du territoire (17), toutes rurales affichent une densité des ménages supérieure à la moyenne intercommunal (2,41). Le fait que Petit-Caux y figure s'explique par la présence d'une large partie de communes déléguées qui réhaussent la densité des ménages.
- Les communes de St-Nicolas-d'A. et d'Envermeu, plus urbaines, affichent respectivement une moyenne de 2,2 et 2,3 pers/mén.



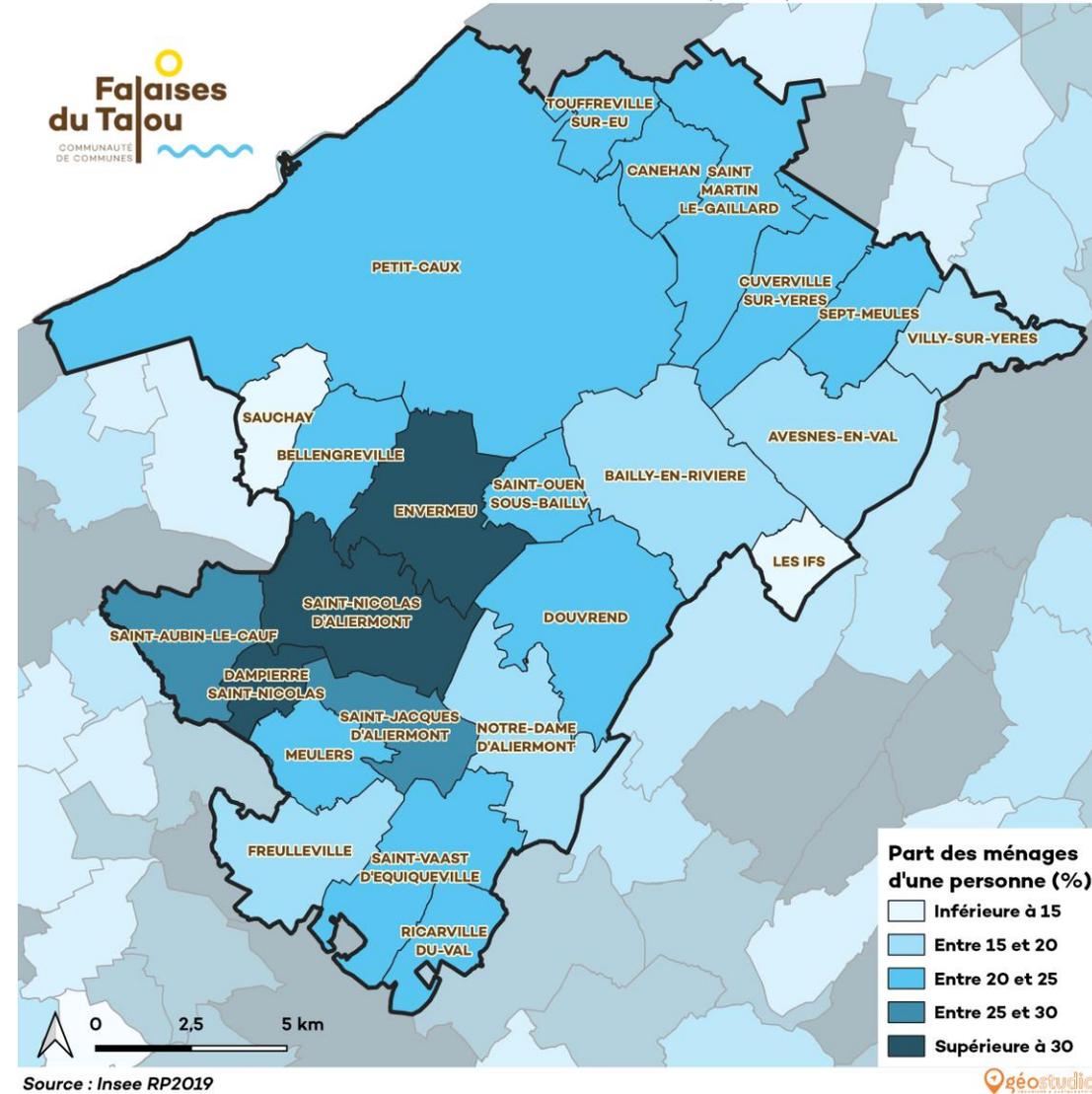
Evolution comparée de la taille moyenne des ménages depuis 1968 (source : Insee RP2019)

V. Etude des ménages

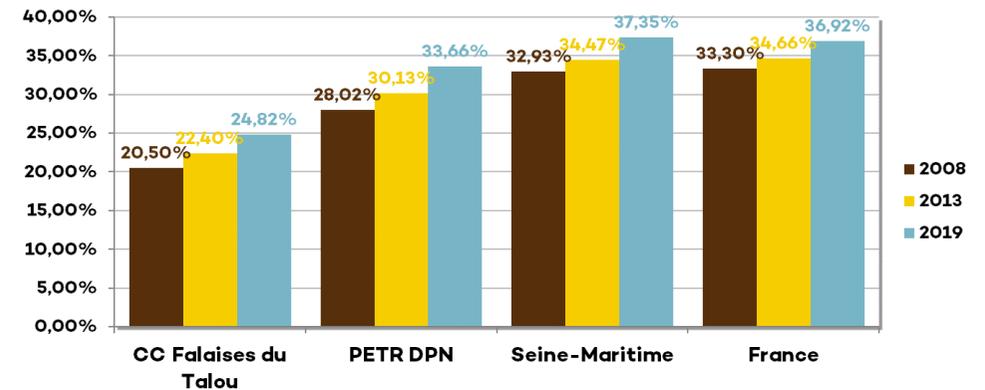
5.3. Une composition des ménages en évolution

5.3.1. Des ménages composés d'une seule personne en augmentation

Part des ménages d'une personne par commune
de la CC Falaises du Talou (2019)



- En 2019, les ménages composés d'une seule personne représentent près de 25% des ménages présents sur la CCFT.
- Cette représentativité est inférieure à celle des autres territoires de comparaison (33,7% pour le PETR, 37,4% pour la Seine-Maritime et 36,9% pour la France), ce qui illustre un poids encore important des ménages composés de plusieurs personnes sur le territoire intercommunal.
- Mais comme ailleurs en règle générale, la part des ménages composés d'une personne est en hausse sur la CCFT (+4,3pts depuis 2008). Une évolution qui illustre notamment là encore le vieillissement de la population intercommunale.
- La répartition de ce type de ménage sur la CCFT apparaît assez claire. Les ménages d'une personne sont plus représentés dans les communes les plus urbaines (31% à Envermeu et St-Nicolas-d'A.), tandis que le caractère plus « familial » est plus marqué dans le rural. Les communes des lfs (1%) et de Sauchay (14%) ont la part la plus faible du territoire.

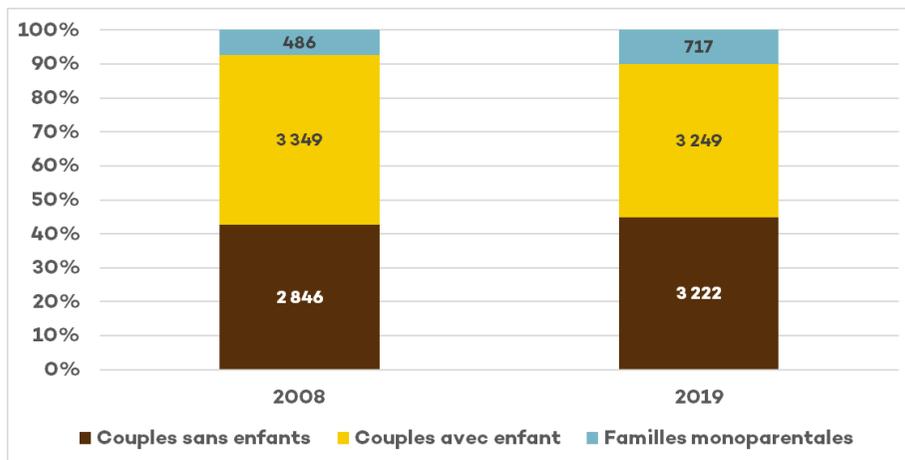


Comparaison de l'évolution de la part représentée par les ménages d'une personne dans le nombre de ménages total (source : Insee RP2019)

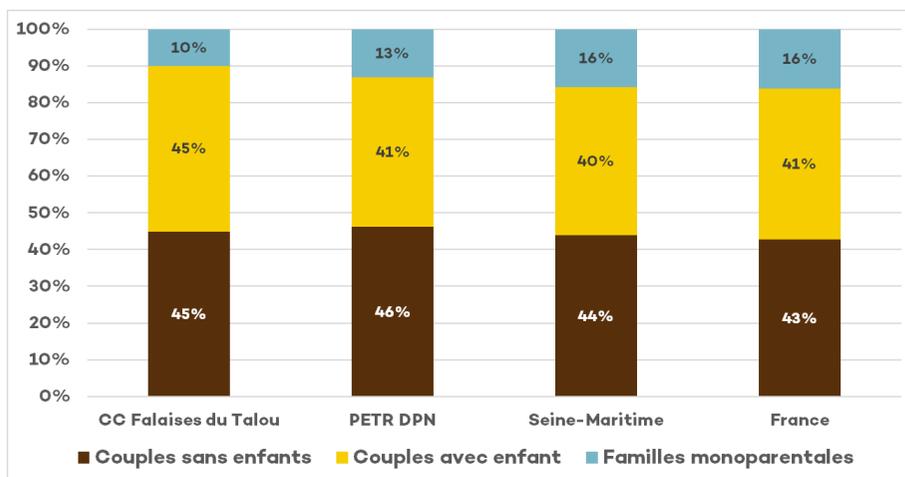
V. Etude des ménages

5.3. Une composition des ménages en évolution

5.3.2. Une représentation des ménages avec enfant en recul



Evolution de la composition des familles de la CCFT entre 2008 et 2019
(source: Insee RP2019)



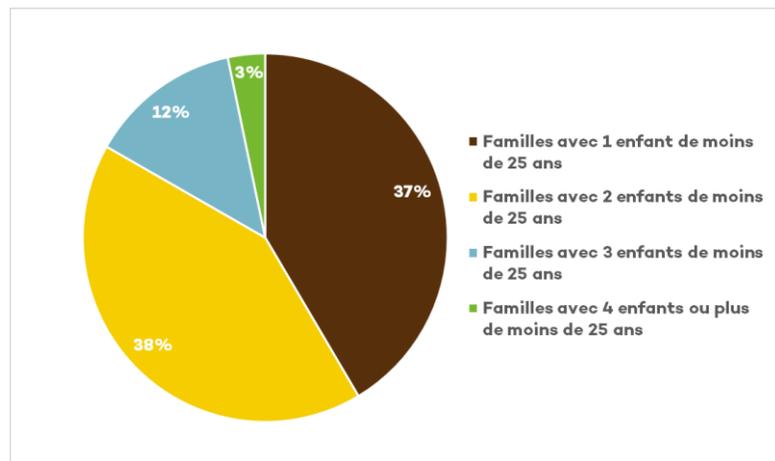
Comparaison par territoire de la composition des familles en 2019
(source: Insee RP2019)

- Alors que les couples avec enfants représentaient 50% des ménages de la CCFT et étaient clairement la forme de ménage dominante en 2008 sur le territoire, leur part a reculé à hauteur de 45% en 2019 et est désormais équivalente à celle des couples sans enfant qui a, elle, augmenté de 2pts sur la même période.
- Les familles monoparentales sont quant à elles passées de 7% à 10% entre 2008 et 2019 sur la CCFT, preuve du changement sensible mais progressif des modèles familiaux, y compris sur l'intercommunalité.
- La hausse de la part des couples sans enfant au détriment des couples avec enfant peut s'expliquer par le cumul de plusieurs facteurs : le recul de l'âge moyens des conjoints au moment du premier enfant, la hausse sensible du nombre de personnes qui ne souhaitent pas avoir d'enfant, mais aussi le vieillissement de la population qui fait qu'un couple voit mécaniquement augmenter le nombre d'années où il vit sans enfant (même s'il a pu en avoir par le passé).
- L'évolution constatée sur la CCFT suit la tendance observée sur les autres territoires de comparaison, mais toujours avec un léger décalage en ce qui concerne les proportions représentées pour chaque catégorie. La part des couples sans enfant semble avoir accru quelque peu son écart avec les moyennes départementale et nationale, tandis qu'à l'inverse l'écart s'est réduit avec les autres territoires en ce qui concerne les parts des couples avec enfants et des familles monoparentales.

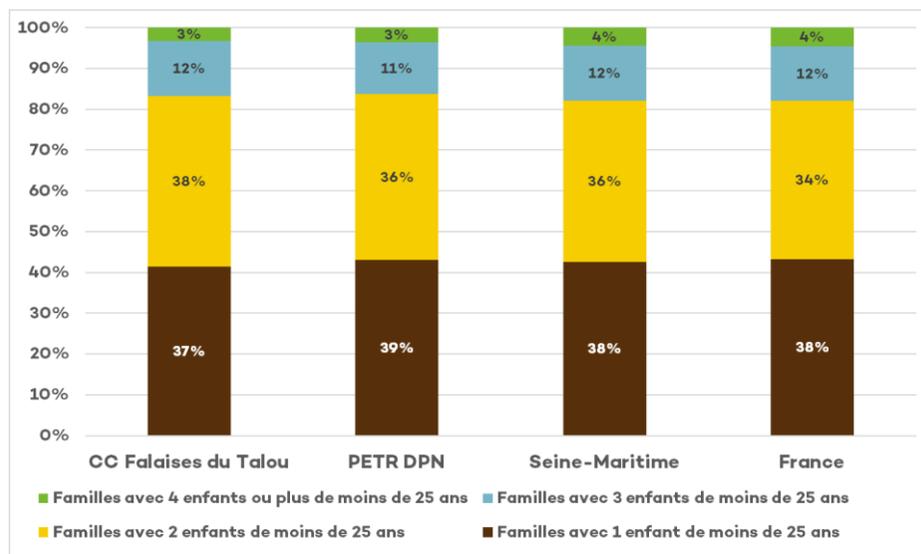
V. Etude des ménages

5.3. Une composition des ménages en évolution

5.3.3. Des familles avec deux enfants qui restent majoritaires



Répartition du nombre d'enfants par famille de la CCFT en 2019
(source : Insee RP2019)



Comparaison par territoire de la répartition du nombre d'enfants par famille en 2019
(source : Insee RP2019)

- Parmi les familles avec enfants (couples et familles monoparentales), le modèle avec deux enfants de moins de 25 ans représente encore 38% des familles en 2019 sur la CCFT, un chiffre stable par rapport à 2008.
- Malgré une représentation des familles avec un seul enfant en hausse (37% en 2019, +1pt), les familles avec deux enfants demeurent majoritaires sur le territoire. A l'inverse, les familles avec trois enfants sont en recul (-1pt), tandis que la représentation des familles avec quatre enfants est stable et clairement minoritaire.
- En comparaison des autres territoires, la CCFT continue d'être celui qui affiche la part la plus importante de familles avec deux enfants. C'est l'inverse pour les familles avec un seul enfant.

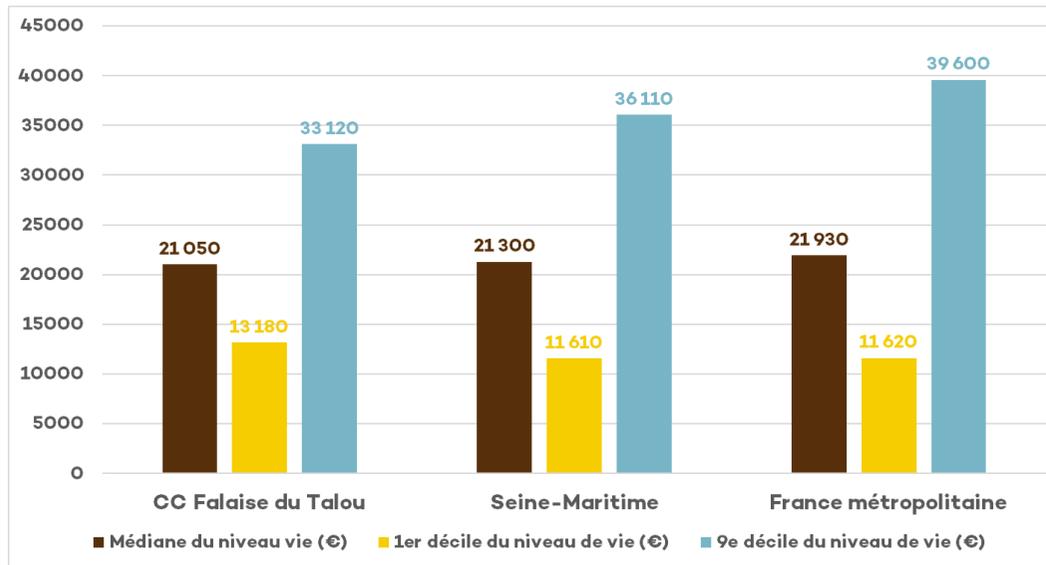
V. Etude des ménages

5.4. Etude des ménages : ce qu'il faut retenir

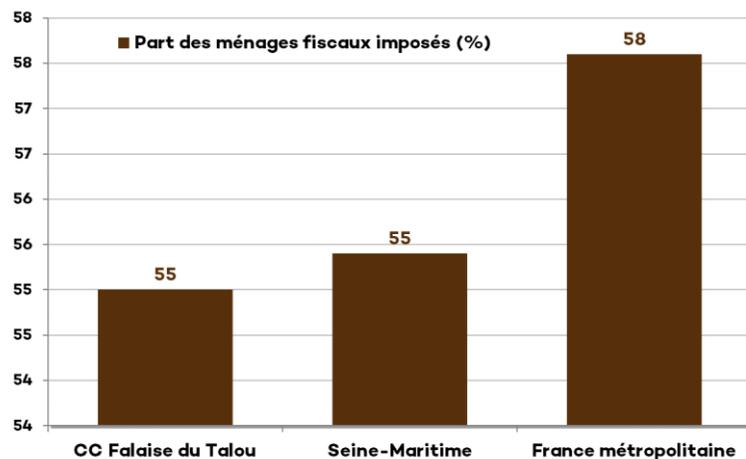
- Un desserrement des ménages bien visible, mais une densité moyenne des ménages qui demeure plus élevée que sur les autres territoires de comparaison, preuve d'un caractère familial qui perdure sur la CCFT
- Un écart qui s'accroît entre hausse des ménages et celle du nombre d'habitants et qui n'est pas sans enjeu pour les besoins en termes d'habitat
- Une densité moyenne des ménages qui diminue à mesure que le caractère urbain des communes s'accroît
- Des ménages d'une seule personne encore minoritaires mais en augmentation constante depuis 15 ans
- Une évolution manifeste des modèles familiaux, entre hausse du nombre de cas de séparations conjugales et de familles monoparentales, baisse du nombre d'enfants par famille et allongement de la durée de vie sans enfant dans le foyer en raison du vieillissement de la population
- Un modèle à deux enfants par famille qui reste majoritaire et qui démontre le caractère attractif du territoire pour les ménages familiaux

VI. Niveau de vie et taux de pauvreté

6.1. Niveau de vie : en comparaison avec la moyenne nationale, des catégories aisées un peu moins riches et des catégories populaires un peu moins pauvres



Comparaison par territoire du revenu annuel en 2019 (en €) (source: Insee RP2019)



Comparaison par territoire de la part des ménages fiscaux imposés en 2019 (source: Insee RP2019)

- Une médiane du niveau de vie (21 050€ en 2019) légèrement inférieure aux moyennes départementale (21 300€) et nationale (21 930€).
- Un niveau de vie des 10% les plus pauvres (13 180€ en 2019) qui est lui légèrement supérieur aux moyennes départementale (11 610€) et nationale (11 620€).
- A l'inverse, un niveau de vie des 10% les plus riches (33 120€ en 2019) qui est assez nettement inférieur aux moyennes départementale (36110€) et nationale (39600€).
- 55% des ménages fiscaux imposés sur la CCFT en 2019, soit un niveau équivalent à la moyenne de Seine-Maritime et légèrement inférieur à la moyenne française.
- Des chiffres qui peuvent résumer ainsi la situation sur l'intercommunalité : une population plus homogène dans ses revenus qu'en comparaison avec l'échelle nationale, entre des catégories populaires un peu moins pauvres sur la CCFT par rapport à la moyenne française, mais aussi et surtout des catégories aisées moins riches sur la CCFT par rapport au reste du pays.

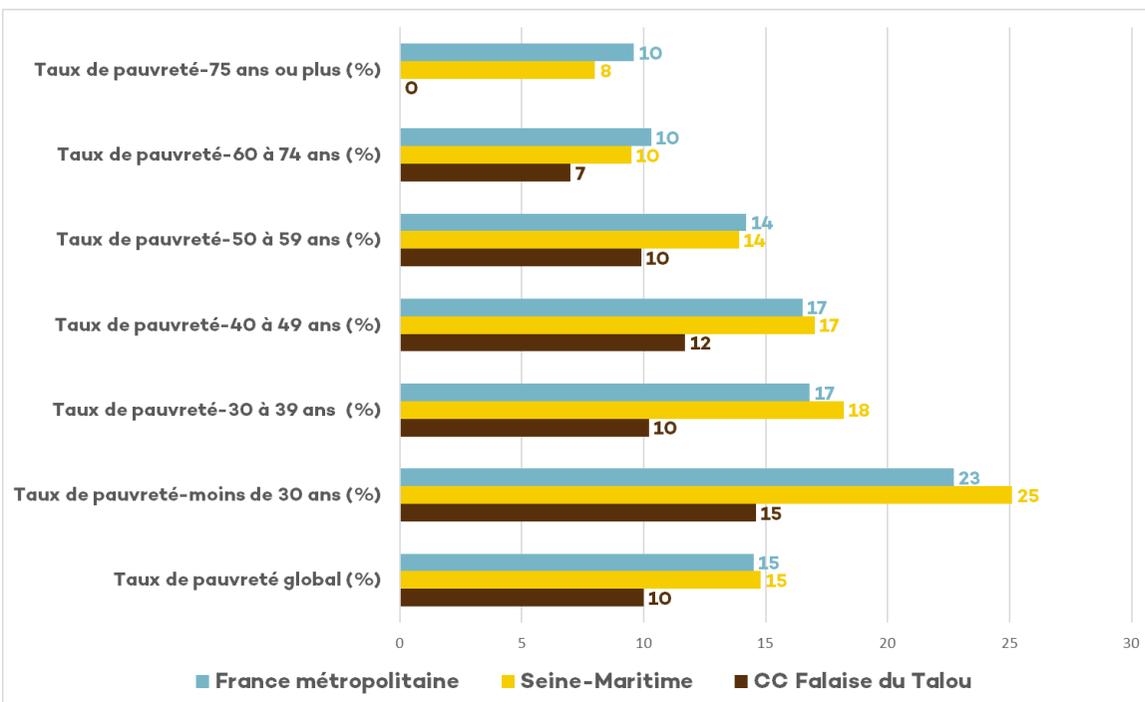
VI. Niveau de vie et taux de pauvreté

6.2. Un taux de pauvreté plus faible sur la CCFT

Territoires	Taux de pauvreté global (%)
CC Falaise du Talou	10
Seine-Maritime	15
France métropolitaine	15

Taux de pauvreté par statut d'occupation des logements en 2019 (source : Insee RP2019)

- Une pauvreté moins représentée au sein de la CCFT, avec un taux qui avoisine les 10%, contre 15% en Seine-Maritime et en France.
- Une pauvreté qui est aussi moins forte pour l'ensemble des classes d'âges présentes sur l'intercommunalité. L'écart le plus important avec le département et la France se manifeste pour les moins de 30 ans, dont 15% vivent sous le seuil de pauvreté sur la CCFT (contre 25% en Seine-Maritime et 23% en France).
- L'écart le plus faible avec les autres territoires de comparaison se retrouve au niveau des 60-74 ans, dont 7% vivent sous le seuil de pauvreté sur la CCFT (contre 10% en Seine-Maritime et en France).
- Une pauvreté qui touche davantage les locataires de logements : 22% des locataires vivent sous le seuil de pauvreté sur la CCFT (29% en Seine-Maritime, 28% en France), quand ce taux est à 6% pour les propriétaires (même niveau que dans le département et en France).



Comparaison par territoire du taux de pauvreté par tranches d'âge en 2019 (%) (source : Insee RP2019)

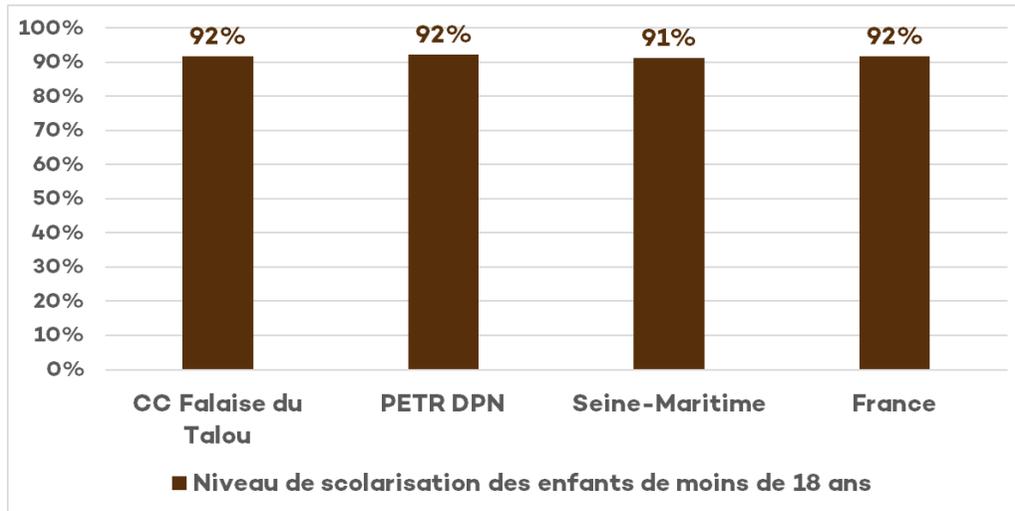
VI. Niveau de vie et taux de pauvreté

6.3. Niveau de vie et taux de pauvreté : ce qu'il faut retenir

- Une population plus homogène en termes de revenus sur la CCFT qu'en comparaison avec la Seine-Maritime et la France en général : des écarts de revenus moins importants entre riches et pauvres
- Une pauvreté moins marquée sur le territoire, avec 10% des habitants qui vivent sous le seuil de pauvreté
- Une pauvreté qui est moins importante que dans le département et en France pour l'ensemble des classes d'âges vivant sur l'intercommunalité
- Des locataires de logements davantage exposés au risque de pauvreté que les propriétaires

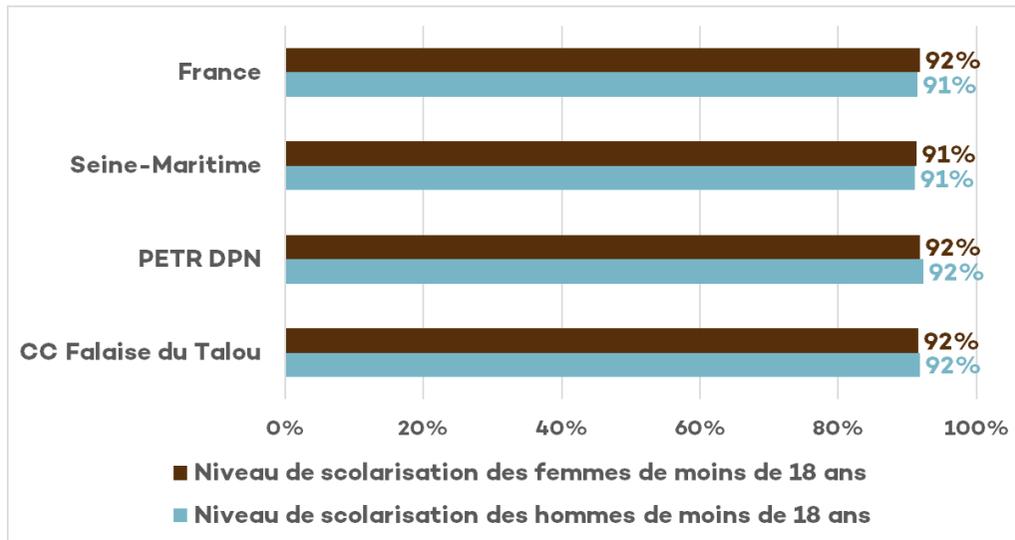
VII. Niveau de formation de la population

7.1. Un bon niveau de scolarisation des jeunes de 2 à 17 ans



Comparaison du niveau de scolarisation des enfants de moins de 18 ans en 2019
(source: Insee RP2019)

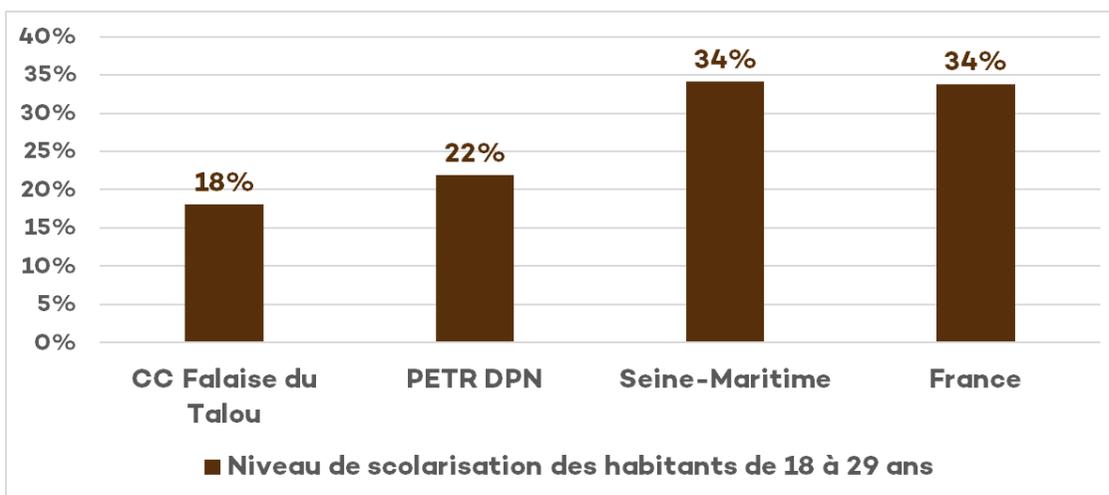
- 92% des enfants âgés de 2 à 17 ans et habitant une commune de la CCFT étaient scolarisés en 2019.
- Un taux équivalent à ceux des autres territoires de comparaison.
- En proportions, autant d'hommes que de femmes scolarisés chez les 2-17 ans sur le territoire intercommunal. En 2008, 91% des hommes étaient scolarisés, pour 92% des femmes.



Comparaison du niveau de scolarisation des hommes et des femmes de moins de 18 ans en 2019 (source: Insee RP2019)

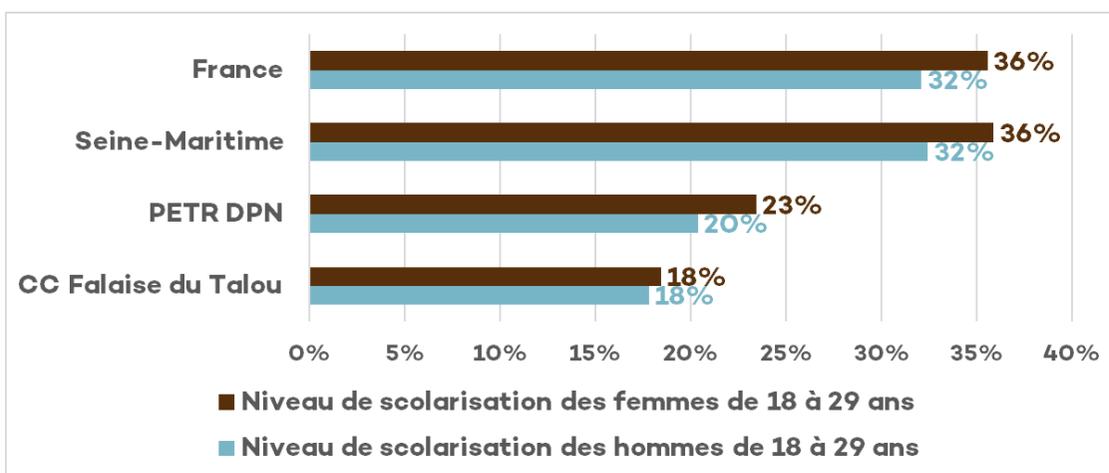
VII. Niveau de formation de la population

7.2. Un niveau de scolarisation plutôt faible pour les 18-29 ans



Comparaison du niveau de scolarisation des habitants âgés de 18 à 29 ans en 2019
(source: Insee RP2019)

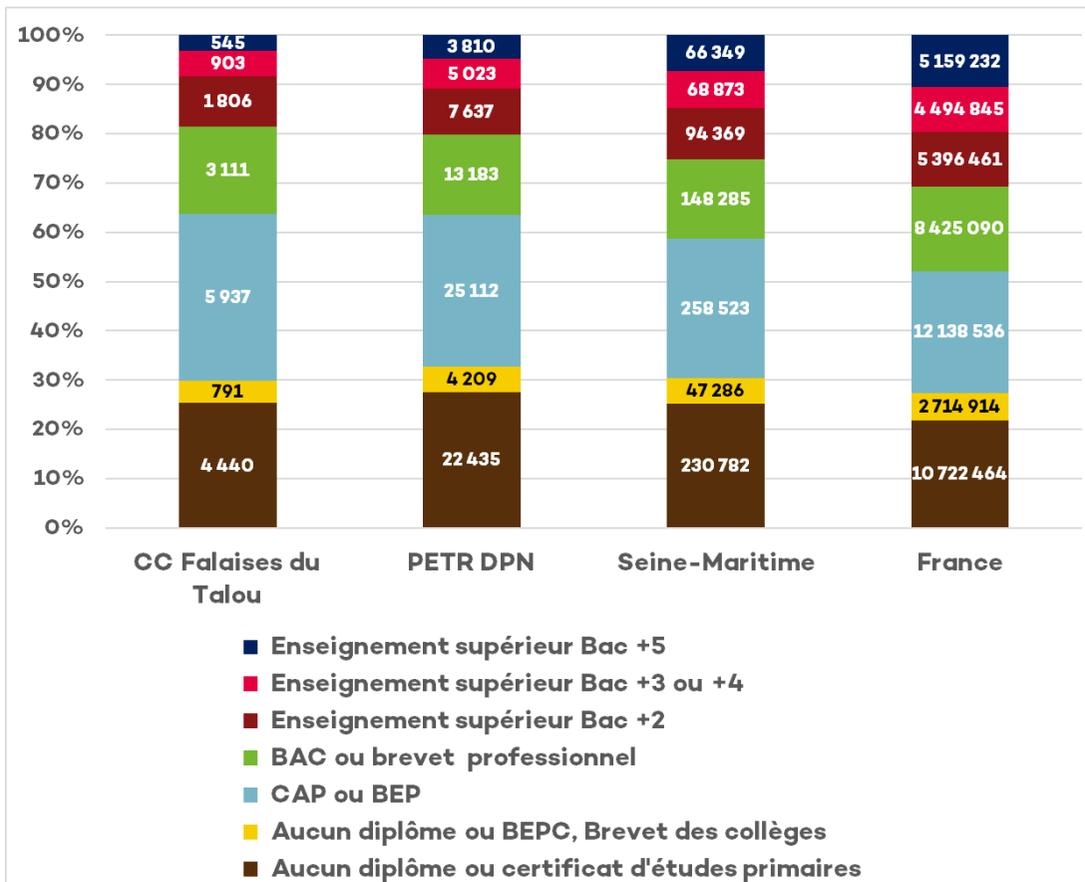
- Seulement 18% des habitants de la CCFT âgés de 18 à 29 ans étaient scolarisés en 2019.
- Un niveau de scolarisation en net recul par rapport à 2008 où 22% des hommes âgés de 18 à 29 ans étaient scolarisés, 21% pour les femmes.
- Un niveau inférieur à ceux des autres territoires de comparaison et assez nettement par rapport à la Seine-Maritime et la France (34%).
- L'écart est encore plus marqué en ce qui concerne les femmes de 18 à 29 ans : 18% de scolarisation sur la CCFT, contre 36% pour le département et la France.



Comparaison du niveau de scolarisation des hommes et des femmes âgés de 18 à 29 ans en 2019
(source: Insee RP2019)

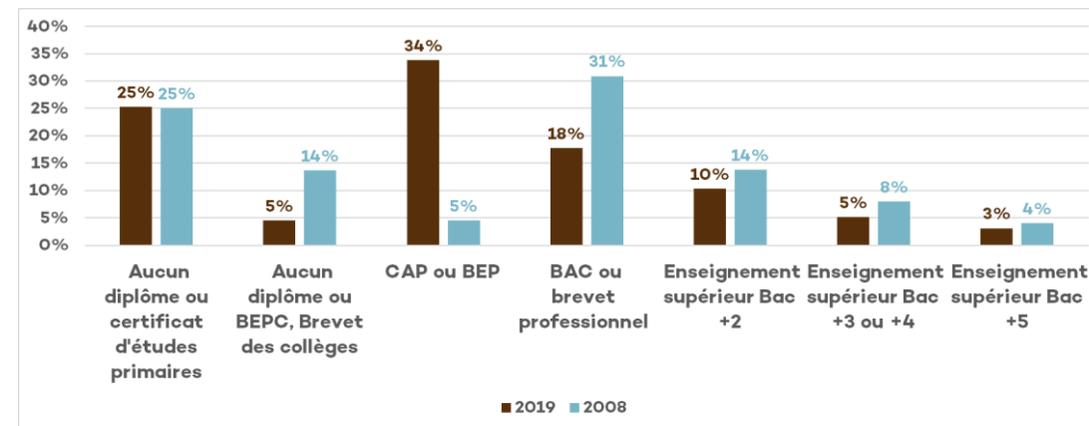
VII. Niveau de formation de la population

7.3. Niveau de qualification de la population : davantage de non-diplômés et de filières de formation courtes qu'en moyenne en France



Comparaison des qualifications de la population non scolarisée de 15 ans ou plus en 2019 (source: Insee RP2019)

- En 2019, 30% des habitants de la CCFT âgés de 15 ans ou plus et non scolarisés (donc sortis du cycle scolaire) étaient non diplômés, soit un peu moins que la moyenne du Pays Dieppois (33%, autant qu'au niveau du département (30%), mais aussi plus que la moyenne nationale (28%).
- Une plus grande représentation des détenteurs de CAP ou BEP pour la CCFT (34%) comparé à la moyenne française (25%).
- Nettement moins de représentation des diplômés de l'enseignement supérieur sur la CCFT (18%) en comparaison des moyennes départementale (25%) et nationale (31%).
- Une tendance qui s'accroît ces dernières années (cf. graphique ci-dessous) sur la CCFT, avec une baisse assez nette de la représentation des diplômés de l'enseignement supérieur (26% en 2008, contre 18% en 2019). Une hausse très nette de la proportion de diplômés en CAP ou BEP.



Evolutions des qualifications de la population active entre 2008 et 2019 pour la CCFT (source: Insee RP2019)